

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

LAFUMA GROUPE

INITIEE PAR

CALIDAGROUP

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LAFUMA SA**



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Lafuma SA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 10 novembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de Lafuma SA.

Le présent document complète la note en réponse établie par la société Lafuma SA (la « **Société** » ou « **Lafuma** ») relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la Société, initiée par la société Calida Holding AG, visée par l'AMF le 10 novembre 2020 sous le numéro 20-551, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse de Lafuma sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Lafuma (www.groupe-lafuma.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais au siège social de :

Lafuma SA
3, Impasse les Prairies
Annecy-le-Vieux (74940).

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 12 novembre 2020 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
3. EVÉNEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	4
3.1 INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE LAFUMA	4
3.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
3.3 CAPITAL SOCIAL DE LAFUMA	5
3.4 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE LAFUMA	5
3.5 FACTEURS DE RISQUE	5
3.6 LITIGES	5
3.7 ACTIVITÉS DU GROUPE.....	5
3.8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE LAFUMA	6
3.9 COMMUNIQUÉ DE PRESSE PARUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	6
4. PERSONNES RESPONSABLES	7
4.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À LAFUMA	7
4.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À LAFUMA	7

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 231-13, 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF (le « **Règlement général de l'AMF** »), Société Générale (l'« **Etablissement Présentateur** »), agissant pour le compte de la société Calida Holding AG, société de droit suisse, au capital de 825.735,10 CHF, dont le siège social est situé Bahnstrasse, 6208 Oberkirch (Suisse), immatriculée au registre du commerce du Canton de Lucerne (Suisse) sous le numéro CHE-100.688.224 (l'« **Initiateur** »), a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») qui sera suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** », et, avec l'Offre Publique de Retrait, l'« **Offre** ») dont les conditions sont décrites dans la note d'information préparée par l'Initiateur (la « **Note d'Information** ») et au paragraphe 1.3 de la note en réponse (la « **Note en Réponse** »), portant sur les actions de la société Lafuma, société anonyme à conseil d'administration au capital de 56.885.352 euros divisé en 7.110.669 actions ordinaires de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont le siège social est sis au 3 Impasse des Prairies – 74940 Annecy-le-Vieux, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 380 192 807 RCS Annecy (« **Lafuma** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000035263 (mnémonique : LAF) (les « **Actions** »), au prix de 17,99 euros par Action (le « **Prix d'Offre par Action** »).

Les actions de l'Initiateur sont admises aux négociations sur SIX Swiss Exchange.

L'Initiateur détient à la date du présent document, 6.648.279 Actions représentant 93,50% du capital et des droits de vote théoriques de la Société¹ (soit 93,61% des droits de vote exerçables)².

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du Règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions en circulation et non encore détenues directement ou indirectement par l'Initiateur (soit, à la connaissance de la Société, 454.096 Actions à la date du présent document), à l'exclusion des 8.294 Actions auto-détenues par la Société.

A la date du présent document, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions.

Dans la mesure où l'Initiateur détient plus de 90% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre Publique de Retrait sera immédiatement suivie d'un Retrait Obligatoire visant la totalité des Actions de la Société non encore détenues par l'Initiateur, selon la procédure prévue aux articles L.433-4 II du Code monétaire et financier, et 237-1 et suivants du Règlement général de l'AMF. Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions de la Société non apportées à l'Offre Publique de Retrait, à l'exception des 8.294 actions auto-détenues par la Société, seront transférées à l'Initiateur, moyennant une indemnisation en numéraire égale au Prix d'Offre par Action (soit 17,99 euros par Action), nette de tout frais.

La durée de l'Offre Publique de Retrait sera de 10 jours de négociation.

¹ Sur la base d'un nombre total de 7.110.669 actions représentant autant de droits de vote théoriques en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un nombre total de 7.102.375 droits de vote réels.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 10 février 2020, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent (i) dans le document d'enregistrement universel de la Société, incluant le rapport financier annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2020 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») et (ii) le rapport financier semestriel au 30 juin 2020 publié le 28 juillet 2020 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), et sont complétées et mises à jour par les informations additionnelles contenues dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Document d'Enregistrement Universel et le Rapport Financier Semestriel.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.groupe-lafuma.com) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Lafuma SA, sis 3, Impasse les Prairies, Annecy-le-Vieux (74940).

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document d'Enregistrement Universel et au Rapport Financier Semestriel référencés ci-après et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Lafuma depuis le dépôt du d'Enregistrement Universel, reproduits ci-après.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

3.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de Lafuma

Les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document d'Enregistrement Universel.

3.2 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

A la date du présent document, le Conseil d'Administration de la Société est composé des sept membres suivants :

- M. Reiner PICHLER (Président-directeur général)³
- M. Jean-Pierre MILLET
- Mme Caroline BARBERY-MEBROUK (administratrice indépendante)
- CALIDA Holding AG, représentée par M. Sacha Gerber
- M. Daniel GEMPERLE
- Mme Carine ROSIERE
- Mme Manuela OTTIGER

³ Monsieur Reiner Pichler est actuellement *chief executive officer* de Calida Group. Il a annoncé le 4 septembre 2020 vouloir quitter ses fonctions, mais les assurer jusqu'à la nomination d'un successeur.

3.3 Capital social de Lafuma

A la date du présent document, le capital social de Lafuma s'élève à 56.885.352 euros divisé en 7.110.669 actions ordinaires de 8 euros de valeur nominale chacune et le nombre de droits de vote théoriques s'établit à 7.110.669.

3.4 Composition de l'actionnariat de Lafuma

A la connaissance de Lafuma, à la date des présentes, le capital de Lafuma est réparti comme suit :

	Actions	% en capital	% en droits de vote (réels)
Calida Holding AG	6.648.279	93,50%	93,61%
Public	454.096	6,39%	6,39%
Lafuma (actions propres)	8.294	0,12%	-
Total	7.110.669	100%	100%

3.5 Facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à Lafuma sont décrits dans le Document d'Enregistrement Universel au sein de la Section 5.6.

Lafuma n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe Lafuma. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Lafuma, sa situation financière et/ou ses résultats.

3.6 Litiges

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe qui ne serait pas provisionnée.

3.7 Activités du groupe

Depuis le début de l'année 2020 :

- Millet Mountain Group SAS, filiale à 100% de la Société, a procédé à la vente de la marque Eider au groupe coréen K2 en janvier 2020 ;
- la Société a finalisé la vente de sa filiale Oxbow SAS à Rainbow SAS le 28 mai 2020 et a procédé à un investissement dans Rainbow SAS, au travers d'une participation en capital minoritaire et la souscription à des obligations simples ;
- l'activité du pôle Montagne en Chine a été arrêtée et il a été procédé à la liquidation de la filiale de la Société Millet Outdoor Products Nanjing. Les conséquences de l'arrêt de cette activité en Chine est décrit plus précisément dans le communiqué de presse relatif

aux résultats semestriels du 29 juillet 2020 et présenté en Annexe 1 du présent document, ainsi que dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2020 disponible sur le site Internet de la Société.

Le groupe Lafuma s'est ainsi recentré sur ses activités autour de l'Outdoor et du Mobilier.

3.8 Assemblée générale mixte de Lafuma

L'assemblée générale mixte de Lafuma s'est réunie le 14 mai 2020 à huis clos compte tenu du contexte d'épidémie de coronavirus.

L'assemblée générale a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young et Autres, co-commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat de la société Grant Thornton, co-commissaire aux comptes titulaire,
- Non-renouvellement et non-remplacement des mandats des commissaires aux comptes suppléants,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 au Président Directeur Général,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2020 au Président-Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Mise à jour de l'article 16 des statuts de la Société afin de supprimer la référence aux termes de « jetons de présence » conformément à l'article L. 225-45 modifié du Code de commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale ont été approuvées par les actionnaires de Lafuma.

3.9 Communiqué de presse parus depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel

Lafuma publie ses communiqués de presse sur son site Internet (www.groupe-lafuma.com) dans la rubrique « Communiqués de Presse ».

Les communiqués de presse diffusés par la Société depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel figurent en Annexe I du présent document.

4. PERSONNES RESPONSABLES

4.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Lafuma

Reiner Pichler

Président Directeur Général de Lafuma

4.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à Lafuma

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 10 novembre 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 et telle que modifiée le 10 février 2020, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie par un retrait obligatoire initiée par Calida Holding AG et visant les actions de Lafuma.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Reiner Pichler, Président Directeur Général

ANNEXE 1
**Communiqués de presse diffusés depuis la publication du Document d'Enregistrement
Universel**

Annecy-le-Vieux, le 29 mai 2020

LAFUMA SA

ANNONCE LA FINALISATION DE LA VENTE DE SA FILIALE OXBOW

Faisant suite à la réception d'une offre d'achat de la société Oxbow SAS en février dernier, Lafuma S.A. annonce avoir finalisé la vente de sa filiale Oxbow SAS à Rainbow SAS, société fondée par Messieurs Emmanuel Debruères et Jean-Christophe Chetail, duo expérimenté de l'industrie du sport.

Cette cession va permettre à la marque Oxbow, s'appuyant sur sa forte notoriété, d'engager une nouvelle étape dans son développement et au groupe Lafuma de recentrer ses activités autour de l'Outdoor et du Mobilier.

Lafuma SA a réalisé un investissement non significatif dans Rainbow SAS afin d'accompagner Oxbow dans cette nouvelle histoire.

Contacts Analystes, Investisseurs et Presse

NewCap : Valentine BROUCHOT / Emmanuel HUYNH

Tél : +33 (0)1 44 71 94 91 - lafuma@newcap.eu

La société Lafuma SA est cotée sur Euronext Paris. Euroclear : 3526. Reuters : LAFU.PA Bloomberg : LAF

RESULTATS SEMESTRIELS JUIN 2020

LE GROUPE LAFUMA CONCENTRE SON ACTIVITE

Le premier semestre de l'année 2020, est, et restera marqué dans la mémoire du Groupe, comme étant d'une part un semestre de structuration du portefeuille de marques et des activités, et d'autre part, un semestre bousculé par la pandémie COVID 19 dès le milieu du mois de mars.

L'année 2020 a débuté de manière très positive, avec la concrétisation du recentrage du Groupe sur les activités d'outdoor et de mobilier, par la vente des droits de propriété intellectuelle de la marque Eider® au groupe Sud-Coréen K2, et la cession de l'activité Surf à la société Rainbow. La Pandémie COVID 19 est venue bousculer ce début d'année dès la mi-mars avec le confinement imposé dans de nombreux pays où sont distribués les produits du Groupe, perturbant notre distribution et celle de nos partenaires.

Le maintien du lien avec nos consommateurs et nos distributeurs, la protection de nos collaborateurs et la sécurisation financière du Groupe ont été nos premières priorités en cette période de crise.

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant impactés par les effets de la pandémie ...

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2020 s'établit à 59,6 millions d'euros (ci-après m€), en recul de 12,5 m€ (-17%) par rapport au chiffre d'affaires retraité de la sortie de consolidation du pôle Surf et de 27,3 m€ (-31%) par rapport au chiffre d'affaires publié au 30 juin 2019. Il est fortement marqué par les effets de la fermeture des réseaux de distribution en « magasins physiques », du fait de la pandémie de COVID 19.

La fermeture des magasins physiques à partir de la mi-mars 2020 s'est ressentie sur la distribution du premier semestre 2020 qui a été réalisée à 76% par le réseau « wholesale » (grossistes) contre 79% au premier semestre 2019, à 11% par le réseau « retail » comprenant les boutiques et les magasins dits « d'usine » et à 13% par le e-commerce contre 5,5% en 2019. La consommation s'est fortement reportée sur le e-commerce, dont la croissance s'élève à plus de 100% dans le Groupe.

... mais avec une incidence contrastée sur les activités

Alors que l'activité outdoor a été déstabilisée par les conséquences de la pandémie, et particulièrement par la fermeture des points de vente et du confinement avec restriction portant sur les activités d'outdoor, l'activité mobilier a bénéficié d'une forte demande des particuliers confinés qui ont souhaité profiter de leurs extérieurs. Le site commerçant de Lafuma Mobilier a vu ses ventes progresser de 177% sur la période.

Sous les effets combinés de la vente de sa marque Eider® et de la fermeture forcée des magasins pendant la période de confinement, les ventes nettes du **pôle Montagne** se sont contractées de 13,8 m€ (dont 1,2 m€ sur Eider), soit -34%, rendant la contribution opérationnelle négative à -0,3m€ en 2020 comparé à +6,6 m€ en 2019.

A l'inverse, le **pôle Mobilier** qui a profité de l'attrait des consommateurs pour l'aménagement de leurs espaces extérieurs en période de confinement, et de son site de e-commerce performant, a vu son chiffre d'affaires rester stable, alors que les magasins de distribution étaient fermés. Le chiffre d'affaires du **pôle Mobilier** s'établit à 32,1 m€ en progression de 3,5% par rapport au premier semestre 2019. La contribution opérationnelle de 10 m€ est en léger recul à 31,1% (33,5% en 2019).

LAFUMA[®] GROUPE

La perte opérationnelle courante s'établit à -2,7 m€ en baisse de 5,7 m€ par rapport à la même période de l'année 2019 (retraitée de la sortie du pôle Surf), reflétant une dégradation de la marge brute de 10,2 m€ (à la fois effet taux et effet volume), partiellement compensée par des économies de charges externes pour 1,7 m€ et de coûts du personnel pour 3,0 m€ (effet combiné du plan de sauvegarde de l'emploi de MMG France et de la mise en œuvre du chômage partiel).

Conséquences des faits marquants de la période

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 1,8 m€ et se décomposent en un produit de cession net de la sortie des actifs de propriété intellectuelle de la marque Eider[®] pour 5,7 m€ et en une charge de restructuration du pôle Montagne de 7,6 m€ (en France pour 5,8 m€ et en Chine pour 1,6 m€).

Le résultat net total s'établit à une perte de 10,1 m€. Retraité des effets de la sortie de l'activité Oxbow et des conséquences de la cession des droits de propriété intellectuelles d'Eider[®] et de l'arrêt de l'activité en Chine, il aurait été négatif de - 3,4 m€.

Situation financière

Au 30 juin 2020, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 76,1 m€, en dégradation de 10,5 m€ par rapport à fin 2019, sous les effets combinés de la perte de la période s'élevant à -10,1 m€ et de la comptabilisation en résultat global d'écritures techniques de variation de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie comptabilisés en coût des stocks et de juste valeur de instruments financiers pour -0,5 m€. Le niveau des capitaux propre au 30 juin 2020 est proche de celui du 31 décembre 2018 (76,5 m€).

La trésorerie disponible à fin juin 2020 s'élève à 37,1 m€, et la trésorerie nette à 34,7 m€, en amélioration de 2,7 m€ par rapport au 31 décembre 2019, du fait des flux positifs générés par les opérations d'investissement et de désinvestissement pour 6,2 m€ et du remboursement théorique des obligations liées au droits d'utilisation des actifs (IFRS 16) pour 2,9 m€ ; l'activité a consommé des flux nets de trésorerie sur le semestre limités à 2,4 m€, grâce à une gestion stricte du besoin en fonds de roulement. Enfin, la sortie de l'activité Surf a eu un effet positif de 1,6 m€ sur la trésorerie consolidée.

Perspectives

Nous sommes convaincus que les effets de la crise liée au COVID 19 influenceront nos vies et nos comportements d'achat. La numérisation et le commerce électronique joueront un rôle important en combinaison avec un commerce de détail plus fortement orienté vers le service et l'innovation. Nous ne nous attendons cependant pas à ce que les consommateurs changent fondamentalement, mais nous voyons plutôt la crise du COVID 19 comme un accélérateur des tendances déjà existantes.

Nos mesures stratégiques restent actuelles : augmenter la désirabilité de nos marques, accélérer la croissance du commerce électronique, constamment lancer des innovations, se rendre plus visible à l'international, se concentrer sur nos clients et sur la durabilité de nos produits. Nous sommes convaincus que ces leviers deviendront encore plus importants et permettront une reprise rapide de la croissance rentable pour notre Groupe.

Les perspectives pour le second semestre ne sont cependant pas faciles à prévoir, dépendant avant toute chose, de la poursuite de la propagation du coronavirus, ou au contraire de son arrêt. Si l'amélioration de la situation et les dispositions gouvernementales dans les divers pays où le Groupe distribue ses produits permettent un assouplissement des mesures en place, le Groupe pourrait entrevoir une récupération partielle du retard sur chiffre d'affaires au cours du second semestre, après retraitement du chiffre d'affaires des marques cédées, Oxbow[®] et Eider[®].

LAFUMA GROUPE

Annexe

Pour les situations intermédiaires aux 30 juin 2019 et 2020

<i>En milliers d'euros</i>	30 juin 2020	30 juin 2019 retraités (*)	30 juin 2019 publiés	Variation en K€ et en % 2020 vs 2019 retraité
Produits des activités ordinaires	59 578	72 083	86 856	-12 505 / -17.3%
Résultat opérationnel courant (ROC)	-2 710	3 015	3 006	-5 725 / -189.9%
Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des écarts d'acquisition	-1 808	49	-172	-1 857 / nc
Résultat financier	-165	-191	-292	26 / +13.6%
Impôts	-536	-621	-682	85 / +13.7%
Résultat des activités cédées	-4 860	-391	-	-4 469 / nc
Résultat net total	-10 078	1 861	1 861	-11 939 / -641%

Variation : « - » : dégradation et « + » amélioration / nc = non calculé / (*) Comptes retraités de l'activité cédée de la division Surf (2019 retraité)

Pour la situation intermédiaire au 30 juin 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Pôle Montagne	Pôle Mobilier	Corporate et autres	Total
Produits des activités ordinaires	27 322	32 092	164	59 578
Contribution opérationnelle (**)	-287	9 999	158	9 870

(**) La contribution opérationnelle est la différence entre le chiffre d'affaires et le coût d'achat des marchandises vendues, les coûts des ventes (incluant les coûts de location des magasins) et les coûts de marketing.

Le conseil d'administration, réuni le 27 juillet 2020, a arrêté les comptes semestriels consolidés résumés de la période intermédiaire close au 30 juin 2020. Les commissaires aux comptes ont effectué leurs procédures de revue limitée et sur ces comptes et le rapport sur l'information financière semestrielle a été émis.

Contacts Analystes, Investisseurs et Presse

NewCap : Valentine BROUCHOT / Emmanuel HUYNH

Tél : +33 (0)1 44 71 94 91 - lafuma@newcap.eu

La société Lafuma SA est cotée sur Euronext Paris. Euroclear : 3526. Reuters : LAFU.PA Bloomberg : LAF

LAFUMA SA Nomination d'un expert indépendant

La société CALIDA Holding AG a annoncé le 25 septembre 2020 avoir l'intention de déposer un projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire sur les actions de Lafuma SA non encore détenues par elle, au prix de 17,99 euros par action.

Afin de désigner un expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire, en application des articles 261-1 I 1°, 261-1 II et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le conseil d'administration de Lafuma SA a confié à Madame Caroline Barbéry-Mebrouk, seule administratrice indépendante, le choix de l'expert indépendant. Ce choix n'ayant pas fait l'objet d'une opposition par l'Autorité des Marchés Financiers en application de l'article 261-1-1 I de son règlement général, le conseil d'administration de Lafuma SA a formellement désigné, le 16 septembre 2020, le cabinet Ledouble, représenté par Madame Agnès Piniot et Monsieur Sébastien Sancho, en qualité d'expert indépendant.

Madame Caroline Barbéry-Mebrouk assurera, pour le compte du conseil d'administration, le suivi des travaux de l'expert indépendant dans le cadre prévu par la réglementation applicable et en fera rapport au conseil d'administration.

Le conseil d'administration de Lafuma SA se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, dans les conditions de l'article 231-19 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de Lafuma SA figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et qui sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Contact de l'expert indépendant

Cabinet Ledouble
Madame Agnès Piniot / Monsieur Sébastien Sancho
8, rue Halévy
75009 Paris
Tel : 01.43.12.84.85 / Email : info@ledouble.fr

Avertissement :

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquiescer les titres. L'offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets et définitifs de l'offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers et l'offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Lafuma SA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

A propos de LAFUMA SA

Créé en 1930, le groupe LAFUMA SA conçoit, fabrique et commercialise différentes gammes de produits destinés à la pratique des activités de plein air.

Les produits concernent l'équipement de la personne (vêtements, chaussures) et le matériel (sacs, sacs de couchage, tentes, cordes, mobilier de jardin). Les marques de diffusion sont MILLET, LAFUMA et LAFUMA MOBILIER.

LAFUMA SA est coté sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (ISIN : FR0000035263).

A propos de CALIDA HOLDING GROUP

CALIDA GROUP est un groupe mondial spécialisé dans l'habillement qui a son siège en Suisse.

Il comprend les marques CALIDA et AUBADE sur le segment de la lingerie et les marques MILLET et LAFUMA sur le segment des sports alpins et de l'outdoor ainsi que la marque de mobilier outdoor LAFUMA MOBILIER. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires d'environ 404 millions CHF et emploie environ 3 000 personnes.

CALIDA GROUP est coté à la SIX Swiss Exchange.

Contacts Analystes, Investisseurs et Presse

NewCap : Valentine BROUCHOT / Emmanuel HUYNH

Tél : +33 (0)1 44 71 94 91 - lafuma@newcap.eu

La société Lafuma SA est cotée sur Euronext Paris. Euroclear : 3526. Reuters : LAFU.PA Bloomberg : LAF